

Service émetteur :

Direction de la Stratégie Régionale en Santé
Direction Adjointe Qualité et Pilotage
Département Qualité et Droits des Usagers

Rennes, le 17/05/2024

La Directrice générale
de l'Agence Régionale de Santé Bretagne

à

Madame la Directrice
EHPAD LES OCEANIDES
2 RUE DU PROFESSEUR JEROME LEJEUNE
56530 QUEVEN

Objet : Contrôle sur pièces de l'EHPAD Les Océanides
P. J. : 1 tableau

Lettre recommandée avec accusé de réception n° : 2C16057450446

Madame la Directrice,

Comme suite à mon courrier en date du 26 mars 2024 et dans le cadre des dispositions des articles L121-1 et L122-1 du code des relations entre le public et l'administration, vous avez formulé des observations sur les prescriptions envisagées à l'issue du contrôle sur pièces de l'EHPAD Les Océanides réalisé au mois de mars 2024.

Je prends acte des mesures que vous avez déjà prises pour remédier aux dysfonctionnements constatés par la mission concernant le contenu et le formalisme des comptes rendus de réunion du CVS (prescription n°3) : vous avez transmis le relevé de conclusion du CVS du 6 février 2024 signé par la Présidente et avec un contenu plus détaillé.

La prescription n°3 ne se justifie donc plus.

Concernant les autres prescriptions, vos éléments de réponse ne sont pas suffisants :

- S'agissant de la prescription n°1 relative à la consultation du CVS sur le projet d'établissement, vous indiquez que le projet d'établissement sera présenté au CVS le 23 avril 2024 et que le compte rendu de cette réunion sera transmis à l'ARS,
- S'agissant de la décision fixant les membres du CVS (prescription n°2) vous expliquez ne pas disposer de ce document en raison du changement de gestionnaire en mai 2023,
- S'agissant du temps de présence du médecin coordonnateur (prescription n°4) vous indiquez que l'augmentation du temps de ce médecin sera revue lors de la prochaine coupe PATHOS qui aura lieu fin mai 2024.

Je maintiens donc les prescriptions inscrites dans le tableau, ci-joint, afin de vous amener à corriger les dysfonctionnements constatés.

Par ailleurs, afin d'améliorer l'organisation et le fonctionnement de votre établissement, je vous invite à poursuivre l'intégration de l'ensemble des recommandations listées dans le tableau à votre démarche d'amélioration de la qualité. J'ai bien noté les éléments transmis relatifs à l'équipe de direction et notamment sur les comptes rendus qui seront plus détaillés dans le futur (recommandation n°2), ainsi que le projet d'actualisation du projet d'établissement (recommandation n°1).

Ainsi, le niveau global d'exposition de votre établissement, au regard du risque de dysfonctionnements de nature à affecter la qualité et la sécurité de la prise en charge des personnes âgées accueillies en EHPAD, est maintenu en « Faible ».

Je vous remercie pour les réponses déjà apportées et du travail engagé que je vous invite à poursuivre.

S'agissant des prescriptions, je vous demande de retourner à la Délégation départementale du Morbihan au 32, boulevard de la Résistance CS 72283 56008 VANNES CEDEX, les éléments de preuve de la réalisation des mesures dans le respect des délais indiqués (qui courent à compter de la date de réception du présent courrier de notification).

Un recours contentieux peut être exercé contre ces prescriptions auprès du Tribunal administratif de Rennes, 3 contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES CEDEX - dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de ce courrier.

Je vous prie de croire, Madame la Directrice, à l'assurance de ma considération distinguée.

P/La Directrice générale
de l'Agence Régionale de Santé Bretagne

Le Directeur adjoint Qualité et pilotage

Ludovic ALAUX

L'ARS Bretagne procède à un traitement de vos données personnelles pour la gestion et le suivi de votre activité. Vos données sont conservées 10 ans et sont uniquement destinés à l'ARS Bretagne. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits Informatique et Libertés, contactez le Délégué à la Protection des Données de l'ARS par mail : ARS-BRETAGNE-CIL@ars.sante.fr ou par voie postale.

6 place des Colombes
CS 14253
35000 Rennes Cedex
Tél : 02.90.08.80.00
www.ars.bretagne.sante.fr

